

PROCES VERBAL DE SEANCE DU

Mardi 25 Juin 2024 à 20h00

Président de séance : M David DUIZIDOU, Maire

Secrétaire de séance : Valérie PECHEYRAN

Présents : David DUIZIDOU, Fabien FOUQUET, Philippe GUYOMARC'H, Valérie CODHANT, Jonathan HUBERT, Serge LANOUILH, Maurice CROUAIL, Jacqueline ANTONIO, Valéry PECHEYRAN, Nicolas MUGAIN, Olivier SOUBIES, Guillaume MARQUE

Excusés : Sandrine CLOUTIER, Fabrice DAURE, Valery BIZIERE

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Mai 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ PRIX DU REPAS CANTINE PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE

Présentation du changement de prestataire à la cantine : fourniture des repas par API à partir de la prochaine rentrée.

Rappel du fonctionnement actuel en termes d'inscription annuelle, d'inscription/annulation ponctuelle. Ce fonctionnement sera reconduit.

Tarif du repas de l'année écoulée : hors Thèze 6,45 euros/ 3,45 pour les théziens pour un prix de revient du repas de 6,46 euros.

Coût avec API 6,27 euros, prix fixe pour l'année scolaire.

Questionnement de la baisse du prix hors Thèze.

>> Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de baisser le prix du repas à 6,30 euros pour les extérieurs

Pas de modification de prix en revanche pour les théziens

Demande reçue de parents de Pouliacq pour fournir un repas végétarien tous les jours à leur enfant.

>> Voir avec API s'il y a possibilité d'avoir un repas végétarien, et si surcoût, prise en charge par les parents concernés.

Attente de la réponse d'API pour adapter le règlement qui va être distribué aux parents dans une semaine.

3/ AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC API POUR LA CONFECTION ET LIVRAISON DES REPAS

Compte tenu de la nouvelle organisation choisie par le conseil municipal en passant par API pour la confection et livraison des repas, il convient de donner délégation à M. le Maire pour signer le contrat de prestation.

>> A l'unanimité, le Conseil municipal donne délégation à M. le Maire pour remplir toutes les formalités nécessaires à cette nouvelle organisation de la cantine.

4/ Prix de revient de la scolarité Ecole Maternelle et Elémentaire

Présentation des coûts de scolarité :

- Maternelle : 1595,10 euros
- Elémentaire : 722.95 euros (comme l'année dernière)

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE :

Le Directeur M. Darmana quitte Thèze pour Billère. Le nouveau directeur arrive des Landes et habite Sauvagnon.

Demande d'installation d'une table de ping-pong, 200 euros à la charge de la mairie >> Validé à l'unanimité

Demande d'un tableau numérique pour la classe de M. Darmana. Demande non retenue car les travaux de l'école sont prioritaires.

5/ DOSSIER SECURISATION CENTRE BOURG

Présentation du nouveau plan de sécurisation entrée NORD de Thèze.

Vérifier ou notifier la servitude du fossé d'écoulement des eaux sur l'acte de vente avec M. Larrouturou.

Enlever la haie communale qui bloque la visibilité de sortie de domicile de la propriété Larrouturou.

Pas de déplacement prévu du panneau entrée d'agglomération, jugé inefficace par le Département.

Question du chemin Touret, revoir les haies pour le dégagement de la vue, et possibilité d'enterrer la bouche incendie.

Estimation du projet à 144 000 euros ttc sans enfouissement des réseaux et chiffrage à préciser en fonction du dernier plan transmis par Mme Benoît. A noter surtout que la participation du Conseil Départemental est gelée jusqu'en 2025.

6/ BATIMENTS COMMUNAUX

- EGLISE : en lien avec le plan de sécurisation, présentation de la liaison église / parking Moutta / cimetière. Prochaine réunion mardi 2/07 à 11H30 avec Agnes Ducat et Elabor pour regarder la partie technique du cimetière, la nécessité de l'étude hydrogéologique, et formaliser la liaison entre tous ses sites avec paysagiste concepteur pour bien identifier le lieu. Seront également présents l'ensemble des financeurs (Région, DRAC, Département) qui préciseront leurs modes de financement sur ce projet.
- ESPACE PIERRE LABORDE :
Installation de la climatisation dans la salle de réunion et réparation de celle qui se trouve dans la salle de réception avec reprise peinture aux frais des entreprises.

Réverbère détruit ce matin par le peintre. Une déclaration a été faite auprès de notre assurance.

Réunion le 3 juillet avec Fabrice, Nicolas, Valérie, et les associations, pour les créneaux d'occupation de la salle

Point des 12 mois à venir avec architecte début juillet, puis avec les entreprises (ex : crochets du filet ont lâché), et rideaux à rajouter en salle de réunion pour plus tard.

- **ECLAIRAGE SOLAIRE LANOT :**

16/17 juillet pose des lampadaires solaires du Lanot. Une réunion avec les riverains sera organisée en amont le 10 juillet à 19h00 sur place pour leur expliquer ces changements.

7/ LOTISSEMENT VAL DU LOUTS – APELLATION VOIRIE

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant la création du Lotissement dit Val du Louts par un propriété privé, une voie sera créée pour desservir les différents lots et il convient de nommer cette future voie.

Le Conseil Municipal opte pour : le « CHEMIN LABALETTE », en référence au secteur où elle se situe.

8/ QUESTIONS DIVERSES

a) **préparation fêtes de Thèze** : point sur le vin d'honneur décaler au vendredi soir en raison de la journée électorale du dimanche. Valérie Pecheyran demande la présence des conseillers pour aider à préparer à partir de 18h30 puis pour servir et ranger.

b) **Forum des associations** : se mobiliser pour la préparation en amont et sur le rangement ensuite, les informations seront communiquées sur groupe par Valérie Pecheyran

c) **Remplacement Christophe JOUGUET** : Jules LISET assurera ce remplacement du 15 Juillet au 31 Août, à mi-temps, le matin uniquement.

d) **Propriété LAFUENTE** : lui notifier d'entretenir ses talus en bordure de terrain en raison du manque de visibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Approuvé par le conseil municipal en date 17 Septembre 2024

Le Maire, David DUIZIDOU

La secrétaire de séance, Valérie PECHEYRAN

